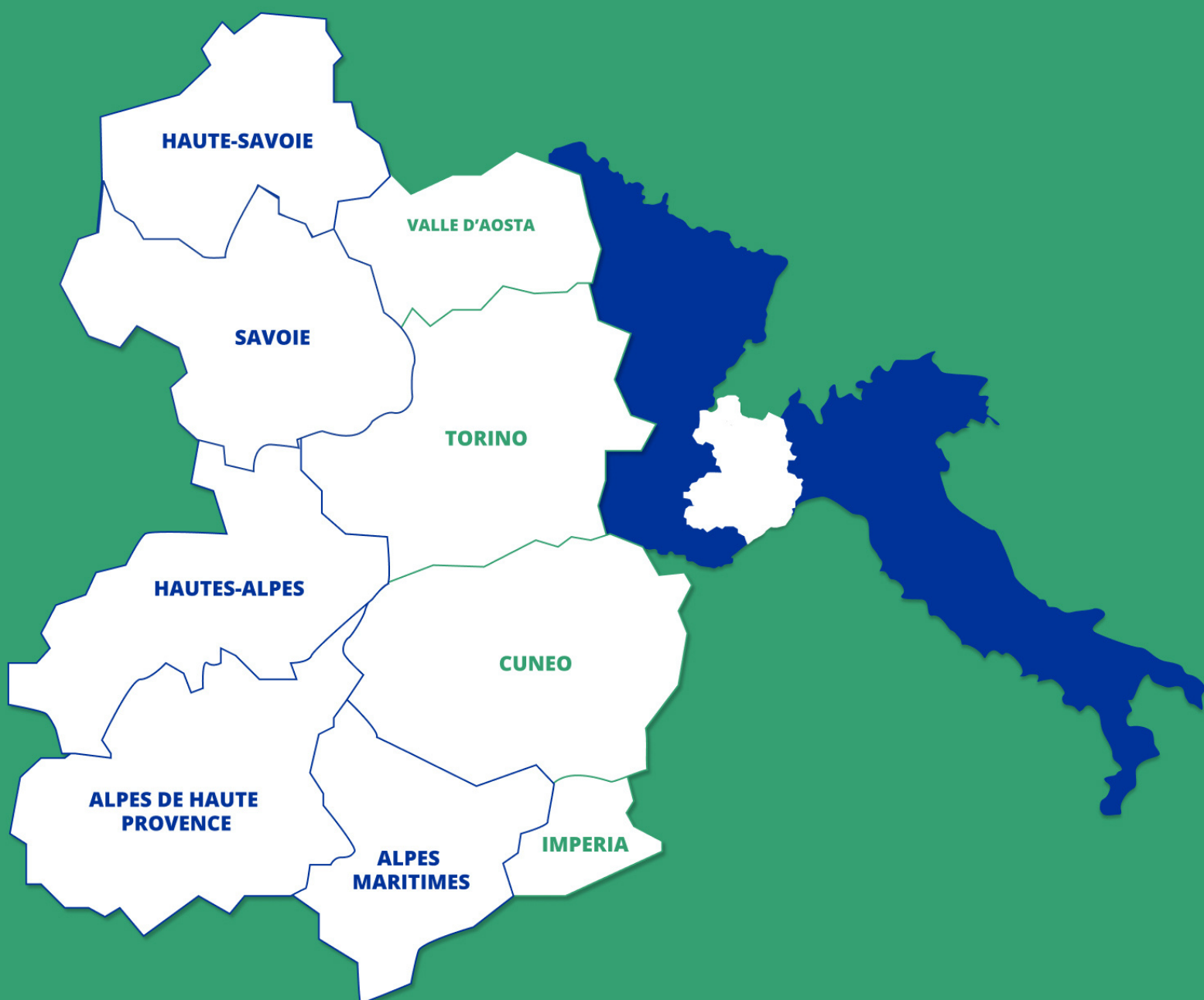


Interreg VI France-Italie ALCOTRA 2021-2027

www.interreg-alcotra.eu

**Interreg
ALCOTRA**

Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière est un des programmes de coopération transfrontalière européenne qui a pour objectif de renforcer la cohésion entre territoires frontaliers



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion/Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

LES OBJECTIFS



Redynamiser l'économie dans l'espace ALCOTRA

- Recherche, développement et Innovation
- Usages numériques

34,1 M€



Répondre aux défis environnementaux

- Résilience aux changements climatiques
- Biodiversité
- Énergies renouvelables
- Mobilité

59,6 M€



Répondre aux conséquences de la crise sanitaire avec des expériences à capitaliser

- Éducation
- Santé
- Tourisme et Culture

35,8 M€



Expérimenter de nouvelles formes de coopération territoriale

- Valoriser l'expérience des plans intégrés territoriaux, un unicum dans le panorama européen
- Articuler une approche bottom-up proche aux besoins des territoires et en lien avec les stratégies de développement régionales

34,1 M€



Dépasser les obstacles transfrontaliers

- Dépasser les obstacles juridico-administratifs à travers la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance
- Impliquer les bénéficiaires dépositaires des compétences nécessaires dans les domaines spécifiques

6,8 M€



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion/Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA

Quelle gestion?

Depuis 2014 et reconduite pour la période de programmation 2021-2027, l'Autorité de Gestion (AG) d'ALCOTRA est la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.

L'AG est responsable de la mise en œuvre du Programme. Pour cela, elle s'appuie sur un Secrétariat Conjoint, basé à Turin, qui assure l'instruction et le suivi des dossiers.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les administrations publiques, les universités et les centres de recherche, les parcs naturels, les chambres consulaires, les pôles d'innovation et les filières d'entreprises. Pour cette nouvelle programmation les microprojets seront financés permettant d'accompagner de nouvelles typologies de bénéficiaires qui portent des projets de coopération à plus petite échelle.
- Situés dans les départements des Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Savoie et Haute Savoie, la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, les Provinces d'Imperia et de Cuneo, la Métropole de Turin.

LES PARTENAIRES

Le Comité de suivi est l'organe de pilotage et de mise en œuvre du Programme. Il est composé:

- des États membres France-Italie,
- de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et des Régions Piémont, Ligurie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- des départements de Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, de la Ville métropolitaine de Turin et des Provinces de Cuneo et Imperia,
- de la Commission Européenne...

Comment déposer un projet?

L'Autorité de gestion publie des appels à projets sur www.interreg-alcotra.eu.

Les projets doivent comprendre au moins un partenaire de chaque pays du Programme. Après la planification des actions, le chef de file dépose le dossier de candidature sur la plateforme Synergie-CTE: <https://cte.synergie-europe.fr/>

Les microprojets

Projets de volume plus faible compris entre 25.000 et 75.000 € avec des procédures et un suivi simplifiés.

Le Conseil des Jeunes

Création d'un Conseil des Jeunes, nouvel organe à voix consultative, composé d'une quinzaine de représentants du territoire ALCOTRA.

Renforcement de la territorialisation

Renforcer dans le cadre de l'OP 5, une approche territoriale qui met l'accent sur les spécificités de chaque territoire, tout en expérimentant de nouvelles formes de coopération et d'échange avec d'autres territoires européens.

Contacts

Pour contacter l'Autorité de Gestion
alcotra@auvergnerhonealpes.eu

Pour contacter le Secrétariat Conjoint
alcotra-secretariatconjoint@auvergnerhonealpes.eu



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion/Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA